

## Le 18 OCTOBRE 2022, MOBILISONS NOUS POUR NOS SALAIRES

Comme dans l'ensemble des secteurs professionnels, les salariés du groupe Safran subissent l'inflation de plein fouet. **Une inflation bien supérieure aux augmentations concédées.** En ajoutant à cela un accord dont les dispositions suppriment les abondements pour cette année et l'année prochaine et écrêtent l'intéressement généré par les profits des sociétés, ce n'est plus une perte de pouvoir d'achat mais **un véritable déclassement social** qu'endurent les salariés.

Face à cela, **la CGT a demandé à la Direction une revalorisation des salaires** à hauteur de 3,3% à effet immédiat et la suppression des effets de l'accord « sortie de crise » par le retour intégral de intéressement à percevoir en 2023 ou **la mise en place d'un 14ème mois de salaire** (13ème pour ceux qui n'en ont pas) et du retour de l'abondement 2023.

Estimant avoir déjà procédé à deux augmentations de salaires et prétendant avoir quasi-compensé l'inflation, **la Direction a refusé toute nouvelle augmentation** de salaire pour cette année et renvoie les Organisations Syndicales aux Négociations Annuelles Obligatoires qui se dérouleront en 2023.

La Direction affirme **maintenir en l'état l'accord « sortie de crise »** et propose de « compenser » la perte d'abondement (3000€) par un **don d'actions Safran** aux salariés (une dizaine d'actions représentant environ 1000€).

Elle propose également de compenser l'impact sur l'intéressement par une **hausse de 2% de la participation groupe.**

Si la hausse de la participation permet de neutraliser les effets de l'accord sur l'intéressement (et même d'homogénéiser la perception des primes liées aux résultats dans le groupe par les salariés), le **manque à gagner lié à la perte d'abondement** dans une phase de retour intense des versements de dividendes aux actionnaires est, à tout le moins, **indigeste pour les salariés.**

**Le refus catégorique de revalorisation des salaires en cette période est simplement inacceptable.**

### Plus largement

Que ce soit dans les raffineries, l'agroalimentaire, les crèches, les transports publics, l'énergie et nucléaire, les organismes sociaux, les banque-assurances, les services informatiques, la maintenance industrielle, l'éducation, la santé, le commerce, la métallurgie... les salariés de très nombreux secteurs professionnels se mobilisent dans leurs entreprises ou leurs services pour revendiquer et **gagner de légitimes augmentations de salaire.**

Pourtant, et alors qu'elles réalisent d'énormes profits, les entreprises refusent d'accéder aux exigences des salariés massivement mobilisés par l'ouverture immédiate d'une négociation sérieuse.

Ces derniers réclament avant tout le rattrapage de l'inflation et une meilleure répartition des richesses créées par les travailleurs.

C'est cette situation de blocage patronal qui crée aujourd'hui la pénurie de carburants. Les réquisitions des salariés des raffineries et dépôts constituent une atteinte inacceptable au droit constitutionnel de grève et aux libertés fondamentales.

Pour toutes ces raisons,

**LA CGT APPELLE À UNE MOBILISATION NATIONALE, INTERSYNDICALE ET INTERPROFESSIONNELLE LE MARDI 18 OCTOBRE 2022 !**

MOBILISATION  
POUR DES  
REVALORISATIONS  
SALARIALES:

- PARIS 14H  
PLACE D'ITALIE
- MELUN 10H  
PREFECTURE

[www.cgtsafran.com](http://www.cgtsafran.com)



[contact@cgtsafran.com](mailto:contact@cgtsafran.com)

# Que sont les cotisations sociales?

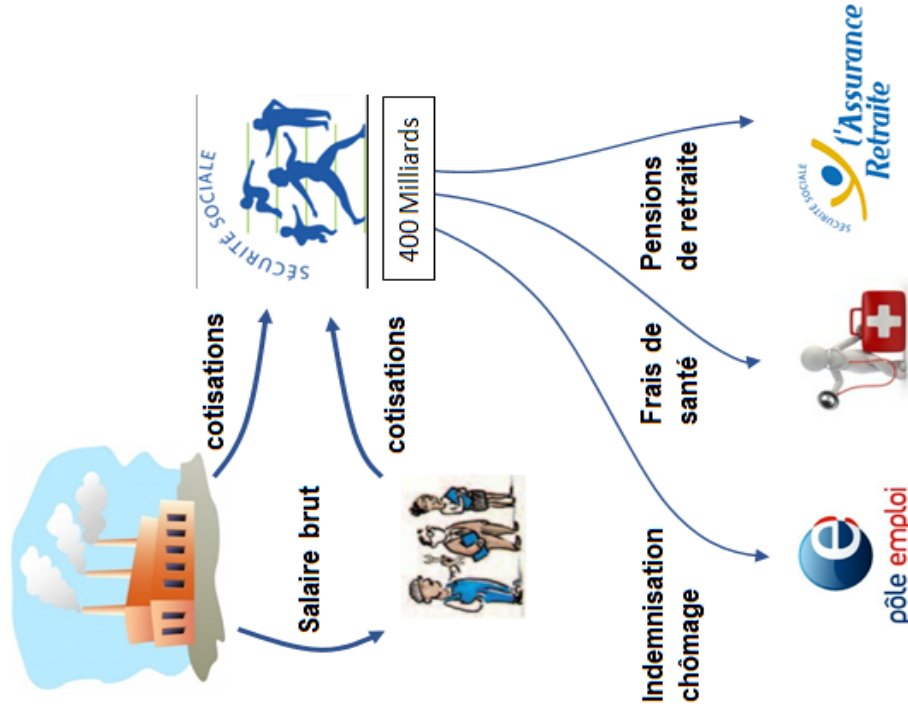
Les cotisations sociales sont une part de la plus-value qui, au lieu d'être transformée en profit, a été « arrachée » au capital pour financer les prestations sociales.

Ces cotisations **reviennent aux salariés** en tant qu'indemnisation chômage, aide au retour à l'emploi, en frais de santé ( invalidité, maternité, frais divers, ...) et plus tard en pension de retraite.

La sécurité sociale, a un budget de 400 milliards d'Euros, .. Soit 1,6 fois plus que l'état français. Ce budget étant issu des cotisations, **la gouvernance de la sécurité sociale est assurée par les salariés et les employeurs.**

Les réformes successives tendent à fiscaliser la sécurité sociale (CSG), faisant rentrer de plus en plus l'état, dont les décisions politiques sont dictées par les indicateurs macroéconomiques, dans la gouvernance, au détriments des salariés.

Péjorativement appelées « charges sociales », le taux de cotisation alimente la théorie selon laquelle le « coût du travail » serait trop important en France. **Pourtant, toute diminution de cotisations sociales revient purement et simplement à réduire la part des profits allant aux salariés sous forme de prestations sociales, afin d'augmenter la part des profits financiers.**



*« chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »*